

de marché de 9 heures du matin à midi et enfin le dimanche de 10 heures du matin à une heure de relevée.

Rien ne paie ces et des soins inappréciables que demandent à tel travail comme l'intérêt qui s'attache à cette collection, comme surtout le désir hautement exprimé d'en voir la continuation.

L'impatience de certains visiteurs est telle, qu'ils voudraient qu'on leur ouvrît les paquets avant que ceux-ci fussent convertis en carnets. J'en augure beaucoup pour l'avenir de notre musée industriel et, Dieu aidant, il atteindra, croyez-le, Monsieur, le degré d'importance qu'appelle une si intéressante institution.

Ce second carnet comprend les dépôts effectués du 14 mai au 24 août 1844, c'est-à-dire durant l'espace d'un peu plus de trois mois. Sa composition laisse apercevoir déjà à faire plus large. Le fabricant semble s'être dépeuplé d'un reste de gêne pour prendre des allures plus franches dans l'emploi des matières et se familiariser avec le jeu des nuances.

Chacun est pénétré des avantages et de l'utilité que devra présenter l'ensemble de la collection, dont le carnet annoncé n'est qu'une faible partie; mais voici, Monsieur, que commence à se manifester d'une manière sensible, au point de vue de l'étude des progrès de notre industrie, tout le degré d'intérêt que l'administration municipale s'est proposé de donner à cette heureuse création.

De 1835 à 1844, l'industrie roubaisienne a fait un pas immense; il ne faut qu'ouvrir et comparer les deux carnets pour s'en convaincre, pour voir que certains fabrications, encore en germe dans le premier, ont pris un vigoureux développement dans le second, et pour pressentir que le suivant nous les montrera dans l'éclat de leur perfection.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon entier dévouement.

LEURIDAN-TESTELIN.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

LE NIDIS.

Calendrier historique de Roubaix.

OCTOBRE. — Troisième semaine.

17 octobre 1721, à Arras. — Nous Louis de Melun, duc de Joyeuse, pair de France, prince d'Espinois, comte de St.-Pol, marquis de Roubaix, etc.

Sur ce qu'il nous est revenu que notre terre de Roubaix se trouve dépeuplée de gibier, avons jugé à propos de révoquer par ces présentes toutes les permissions de chasse que nous pourrions avoir données pour laisser au gibier le moyen de se repeupler, ordonnons à nos officiers et gardes de faire exécuter exactement la présente révocation.

18 octobre 1743. — Soixante-sept notables de la ville présentent requête, à l'effet d'obtenir deux ecclésiastiques auxquels il serait alloué annuellement 500 florins et le logement pour l'établissement d'un collège. Cette demande est autorisée à charge de se pourvoir à l'évêché pour la nomination des deux ecclésiastiques, et le collège s'ouvre sous la direction de MM. Delcourt et Kuint, prêtres.

Mais cet établissement ne prenait aucun développement et devenait onéreux à la ville; le 24 juillet 1750, nos magistrats demandent et obtiennent sa suppression.

21 octobre 1490. — Fondation par sire Guilbert Roussel, curé de Templeuve, de 26 messes basses à célébrer annuellement en l'église de

constaté qu'il fesait servir quatre ou cinq fois le même gibier.

On peut penser s'il fut bafoué, lui qui avait abusé plus d'une fois, par ses gasconnades, de la crédulité ou plutôt de la patience de ses amis.

Aucun chasseur ne pouvait lutter avec lui; il avait chassé le daim, le cerf, le loup, et, suivant cette progression croissante, il arrivait au lion, passant par l'ours, la panthère et le tigre. Gérard n'était près de lui qu'un écolier.

À propos d'histoire de chasse, nous empruntons à M. de Franchis des détails très-curieux, non seulement sur la chasse au lion, mais encore sur les mœurs et le caractère d'Ahmed le fameux bey de Constantine.

Le lecteur ne peut que gagner à cette manière de terminer notre Revue.

Ahmed, le dernier bey de Constantine, fut peut-être le plus puissant des maîtres de cette ville. Habile dans son gouvernement, cruel dans ses actes, inexorable dans sa colère, il était regardé par ses sujets avec une espèce de terreur superstitieuse. Sa justice même était terrible, et le frottement de ses sourcils faisait trembler tous ceux qui l'entouraient. Mais il était brave; il n'y avait pas de cavalier plus habile que lui; aussi les Arabes, sur lesquels ces qualités exercent le plus grand ascendant, supportaient son joug avec une aveugle résignation, et se soumettaient sans murmures à ses ordres, quelques cruels qu'ils fussent.

Ahmed aimait le lion, et il en avait plusieurs dans son palais; il en faisait lui-même l'éducation, il les apprivoisait et les laissait courir comme des chiens. Deux de ces hôtes du désert

Roubaix, « et pour se faire et entretenir à ledit sire Guilbert Roussel donné et admortis douze cens et demy de terre gisans auprès de Mous-trie, tenant au long du Rieu qui court vers le Becque et va le voie parmy qui maisne de Fontenoit à Torcoing. »

22 octobre 1673. — Les bailli et échevins de Roubaix accordent la somme de 144 livres de pension annuelle, et l'exemption de tailles, taxes et gardes à Louis Millanaud, médecin-chirurgien demeurant audit Roubaix, à charge par celui-ci de panser et de médicamenter les pauvres de la paroisse, de livrer auxdits pauvres médecines, pillules, potions cordiales, aposèmes, gargarismes, minoratives, vomitifs, lavements, expositaires, tisannes de toutes sortes, juleps cordiales et autres, et tout ce qui nécessaire sera à la guérison desdits pauvres et pour quelle maladie que ce puisse estre, ensemble faire les saignées, panser et médicamenter les plaies, ulsères, apostumes, fractures, dislocations, luxations, et généralement les maux et accidents qui pourront arriver auxdits pauvres et livrer toutes drogues et onguens.

23 octobre 1676. — Sur la réquisition des échevins du marquisat de Roubaix, M. Michel Mes, écuyer, seigneur de Dorisart, la Wallonnie, bailli général dudit marquisat, prête le serment solennel de garder les droits de la communauté, les défendre et les soutenir là et ainsi qu'il appartient.

Lavoirs et Bains publics de Louviers.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE.

On nous écrit de Louviers :

Une grande pensée de l'Empereur a créé en France les Lavoirs et Bains publics. Ce bienfait du gouvernement impérial a été, à Louviers, l'occasion d'une solennité qui laissera dans le cœur de la population de profonds souvenirs : dimanche dernier à eu lieu la pose de la première pierre de l'établissement fondé par la Compagnie générale des Lavoirs et Bains publics de France, avec le concours de la ville.

Cette cérémonie était présidée par M. le Préfet de l'Eure, qui avait bien voulu se rendre à l'invitation de M. le Maire, afin de donner par sa présence l'appui de son autorité à une œuvre éminemment philanthropique.

M. le directeur et M. l'architecte en chef de la compagnie, étaient venus de Paris pour faire aux autorités les honneurs de l'établissement.

À deux heures, le corps municipal qu'escortait la compagnie de pompiers, les fonctionnaires et les invités ont quitté l'Hôtel-de-Ville et se sont dirigés vers la sous-préfecture où la garnison était sous les armes. Les présentations d'usage terminées, M. le Préfet, avec son nombreux cortège, s'est rendu place du Champ-de-Ville, sur le terrain concédé à la Compagnie pour édifier le lavoir.

L'administration municipale avait fait dresser, près des fondations, une tente élégamment décorée, au fond de laquelle était placé le buste de S. M. l'Empereur.

Après avoir examiné avec une bienveillante attention les plans de l'établissement et écouté avec intérêt les explications de M. l'architecte de la Compagnie, M. le Préfet se lève, et au milieu d'un profond silence, prononce un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire textuellement.

Dans sa brillante improvisation, M. le Préfet

après avoir rappelé les remarquables paroles de S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, lors de l'inauguration de l'Asile impérial de Vincennes, proclame que c'est par des bienfaits sans cesse nouveaux que le gouvernement de l'Empereur veut se faire aimer et guérir les maladies morales que naguères des doctrines perverses avaient introduites dans le cœur des populations laborieuses, si dignes de la sollicitude impériale; que ces bienfaits ne peuvent être réalisés que par un gouvernement fort et respecté, et que l'établissement dont il vient aujourd'hui poser la première pierre est un titre, ajouté à tant d'autres, à la reconnaissance de la population à laquelle il s'adresse.

M. le Préfet termine par un éloge flatteur et mérité de l'administration municipale de Louviers; il assure M. le Maire qu'il peut compter sur son appui le plus empressé et le plus complet pour faire tout le bien et exécuter toutes les améliorations que l'autorité municipale poursuit avec une si louable activité, Enfin M. le Préfet remercie le conseil municipal du concours éclairé qu'il prête à M. le Maire; il en trouve un nouvel et éclatant témoignage dans le vote du conseil qui a permis de réaliser cette utile et populaire institution.

Le chaleureux discours de M. le Préfet est couvert d'unanimes applaudissements.

Le silence rétabli, M. le Maire s'exprime ainsi : Messieurs,

Je me ferai scrupule de rien ajouter aux remarquables paroles que vous venez d'entendre; c'est sous leur salutaire impression que nous devons nous séparer, et il ne me reste qu'à demander à chacun de nous d'en conserver précieusement le souvenir. Mais si la présence du premier magistrat du département rend tout discours superflu, elle ne rend que plus nécessaire l'expression de notre commune reconnaissance.

Faisons la remonter d'abord, Messieurs, jusqu'à l'Empereur, puisque c'est à son auguste initiative qu'est due la loi de 1851, dont nous constatons aujourd'hui les bienfaits. Remercions aussi les hommes dont l'intelligente activité saura trouver, nous en avons le désir et l'espoir, dans la réalisation même du bien que nous attendons de leur entreprise, un élément de prospérité légitime pour la Compagnie qu'ils représentent. N'oublions pas l'accueil empressé fait à la souscription par nos concitoyens; leur concours a préparé le succès, leur sympathie en est un gage assuré.

Enfin, merci à vous, Monsieur le Préfet, pour la nouvelle preuve de sollicitude que vous nous donnez aujourd'hui; chacune de vos apparitions dans nos murs est marquée par des améliorations nouvelles; nous savons que c'est à vous seul, à votre bienveillance spontanée, à votre esprit de décision et de justice qu'elles sont dues. La ville de Louviers, par l'importance de son industrie et la nature de sa population, appelait tout l'intérêt de l'administration départementale; vous l'avez compris, Monsieur le Préfet, mais soyez en certain, vous avez été aussi compris par elle, et ce que vous lui donnez en sympathie, elle vous le rend en gratitude et en respectueuse affection.

Les mêmes applaudissements accueillent le discours de M. le Maire.

Ensuite, M. le Préfet, suivi de toute l'assistance, se dirige vers la place où doit être posée la première pierre.

M. l'architecte présente à M. le Maire une plaque en plomb sur laquelle est gravée l'inscription suivante, que M. le Maire lit à haute voix :

jamais de distribuer en pareille circonstance, et qui consistent en un verset du Coran, soigneusement enveloppé dans un morceau de toile ou de peau. La tribu était cependant consternée, et jamais guerre n'avait été entreprise avec autant de répugnance.

Rien n'est en effet plus dangereux que d'essayer d'enlever ses petits à une lionne, car elle les garde soigneusement et ne s'en éloigne jamais, si ce n'est pour aller boire à une source voisine. Une crainte instinctive des embûches des chasseurs redouble sa vigilance et sa ferocité, ce qui rend toute surprise presque impossible. Cependant les Arabes y parviennent quelquefois à force de ruse et de patience.

Ils vont d'abord explorer adroitement les alentours, et, quittant leurs habits afin d'éviter tout bruit qui puisse attirer l'attention de la lionne, se glissent comme des serpents à travers les broussailles et observent attentivement ses absences et ses démarches. Ensuite, lorsqu'ils ont reconnu le moment favorable, ils reviennent à l'heure où la lionne a l'habitude de se rendre à la source, attachent solidement à un arbre, non loin d'elle, une chèvre, et attendent que la lionne, attirée par les bêlements de la malheureuse bête, vienne se jeter sur elle. Alors, profitant de cet écart, ils se précipitent sur les petits lions, s'en emparent rapidement, les fourrent dans un sac de peau, pour les empêcher de crier, et courant aussitôt vers leurs chevaux, ils les enfourchent à la hâte et prennent la fuite.

Mais ordinairement la lionne ne donne pas dans le piège, et, en entendant les bêlements de la chèvre, s'arrête, lève la tête, écoute pendant un instant, se retourne brusquement, et revient vers l'endroit où elle a laissé ses petits,

VILLE DE LOUVIERS  
Sous le règne de S. M. l'Empereur  
NAPOLÉON III  
Le 11 octobre 1857 a été posée la première pierre de l'Etablissement des Bains et Lavoirs publics de cette ville,  
En présence de MM. :  
JANVIER DE LA MOTTE, préfet du département de l'Eure;  
DUBOIS DE JANCIGNY,  
Sous-Préfet de l'arrondissement de Louviers;  
ANDRÉ-GERMAIN-CASIMIR PRÉTAVOINE,  
Maire de la ville de Louviers;  
PIERRE-LÉOPOLD MARCEL, 1<sup>er</sup> } Adjoints;  
AMBROISE RENAULT, 2<sup>me</sup> }  
CHARLES DENÉCHAUD,  
Directeur de la Compagnie générale des Lavoirs et Bains publics de France;  
GUILLAUME, architecte;  
GÉRARD, entrepreneur.

Cette plaque, mise en rouleau, est renfermée dans une boîte en plomb, où sont déposées en même temps des pièces de monnaie au millésime de 1857; la boîte ayant été soudée, M. l'architecte présente successivement la truelle et le marteau d'honneur à M. le Préfet, à M. le Sous-Préfet, à M. le Maire, à MM. les Adjoints et à M. le Directeur de la Compagnie.

Après le scellement de la pierre, M. le Préfet, M. le Maire, MM. les Adjoints, M. le Directeur laissent aux ouvriers des marques de leur munificence, et le cortège rentre à la sous-préfecture. Il en ressort peu de temps après pour passer en revue, sur la place Royale, les troupes réunies, dont la belle tenue a mérité les félicitations réitérées du premier magistrat du département.

Nouvelles & Faits divers.

— On lit dans un journal de Gand :

« Un double crime a été commis hier matin à Gand. Le nommé Liévin Baets, de Lovendeghem, demeurant rue des Nonnes - Anglaises, courait dimanche les cabarets dans un état d'ivresse avancé, un couteau dans la poche, et proférant des imprécations et des menaces de mort contre sa femme. La malheureuse, avertie de ces scènes, s'était réfugiée chez sa sœur, qui parvint néanmoins à la faire rentrer chez elle. Mais, hier matin, à la suite d'une violente querelle, elle prit de nouveau la fuite. Baets la suivit de près, arriva quelque temps après elle chez sa belle-sœur, et frappa celle-ci d'un coup de couteau à la tête, au moment où elle lui ouvrait la porte; puis, s'élançant dans l'appartement, il blessa sa petite fille au bras, terrassa ses victimes et menaça de leur couper la gorge. Aux cris qu'elles jetèrent, des voisins accoururent, et le meurtrier se sauva. On assure qu'il a été arrêté. »

— Un négociant américain était venu à Paris dans le but de se livrer à des opérations de bourse. Hier, ayant reçu un bordereau constatant qu'il avait fait des pertes considérables, cet homme rentra chez lui et se fit sauter la cervelle à l'aide d'un pistolet à vent.

Le même jour, un marchand fruitier, nommé Louis H..., âgé de 69 ans, domicilié rue de Chaillot, 67, à Paris, s'est coupé la gorge avec un rasoir. Le docteur Duval, lui ayant donné les premiers soins, l'a envoyé ensuite à l'hôpital Beaujon; mais ce malheureux était à peine arrivé dans l'établissement qu'il rendait le dernier soupir.

comme si elle présentait le danger qui les menaçait. Aussi se passe-t-il bien souvent des mois entiers sans aucun résultat, et les lions ayant grandi, suivent déjà leur mère partout; on ne peut plus s'en emparer qu'en la tuant.

Lorsque les Arabes réussissent dans cette entreprise, la lionne, rentrant avec sa proie après une courte absence et ne retrouvant plus ses petits, entre dans une fureur terrible; ses rugissements font trembler la forêt, et appellent presque toujours le lion. Elle s'élançait aussitôt à la poursuite des ravisseurs dont elle ne tarde pas à découvrir les traces, et sa course est si rapide que, malgré l'avance qu'ils ont sur elle, elle parvient souvent à les atteindre, et les oblige à lui jeter ses petits pour se sauver.

Ben-Moussa se rendit donc à Med-Djez-Ammar avec ses compagnons; ils connaissaient le repaire de la lionne, et on décida qu'on irait l'attaquer immédiatement, car on en était déjà au troisième jour, il n'y avait pas de temps à perdre. Cependant, on convint d'avancer lentement avec le moins de bruit possible, pour tâcher de la surprendre et avoir le temps de l'ajuster avant de faire feu, pour la tuer plus facilement. Mais, après une centaine de pas, ils se trouvèrent tout à coup en présence de la lionne, debout sur un rocher aride et découvert. Le lion était avec elle, et à la manière dont ils agitaient la queue, il n'était pas douteux que, devinant les intentions des Arabes, ils allaient s'élançer sur eux.

Ben-Moussa était brave et en même temps le tireur le plus habile de sa tribu; il comprit à l'instant que toute hésitation pouvait devenir fatale : rappelant ses camarades de cette stupeur involontaire où les avait jetés la vue de ces terribles adversaires, il enjoignit à ceux qui étaient

après-tain no à l'angr truction Entre d échelon en mai en tas planche coup u au mèr toutes une pa trouva la chu cinqu écroulé suspen vent le pas ét On s n'a pa étaient l'un d' ving-t-c eu le avait été ble reçu s et deu tal Bea porté situati homm Le M. Cha premi quète — I la brig lèche a Ver Guérin vant d coup i en ter et se étrang pos. « vous d dit-il pond — San avanc pas, pistol en po assail à trois du co Aux perso tégés sant à aider L'é — au li homm milie main avanc cinq sourd oreill à sa avec Le mom çaien Ben- avoir était bless déch riblé été enivr sang, attaq ci, le ca To sieur effray s'éla vena donn lion, lui. enfor d'un renve la pé petit ne p d'oli La plus la lic rent band à sa